

Mesdames, Messieurs,

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a lancé en janvier 2024 une alerte sur l'augmentation des cas de rougeole. Celle-ci a été confirmée en mars 2025 face au constat d'un doublement du nombre de cas en Europe entre 2023 et 2024. Cette hausse touche la France.

La rougeole est pourtant une maladie que l'on peut espérer faire disparaître complètement grâce à la vaccination. L'élimination de la maladie est possible si 95% des enfants se font vacciner avec 2 doses. En France, la couverture vaccinale par le vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) a fortement progressé depuis l'extension des obligations vaccinales, mais le niveau de 95% n'a pas été encore atteint sur l'ensemble du territoire, ce qui explique que le virus continue à circuler.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025, 838 cas de rougeole ont été déclarés sur le territoire national, soit près du double de cas déclarés sur toute l'année 2024. Parmi eux, les deux tiers n'avaient pas été vaccinés ou n'avaient pas reçu le bon nombre de doses. La moitié de ces cas ont moins de 17 ans, les enfants de 1 à 4 ans et les jeunes de 15 à 19 ans étant particulièrement concernés. Par ailleurs, plusieurs cas groupés en milieu scolaire ont été signalés au cours de l'année.

- **Quels sont les symptômes de la rougeole ?**

La rougeole est l'une des maladies infectieuses virales les plus contagieuses. Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes. Le virus se transmet, soit directement auprès d'un malade, soit parfois indirectement en raison de la persistance du virus dans l'air ou sur une surface contaminée par des sécrétions nasopharyngées. Des complications graves peuvent survenir à tout âge.

Les premiers symptômes apparaissent habituellement 10 à 14 jours après l'exposition au virus et ressemblent à un syndrome grippal : fièvre (jusqu'à 39°C -40°C), toux, écoulement du nez, yeux rouges et larmoyants (conjonctivite) pouvant être accompagné d'un malaise avec fatigue générale.

L'éruption cutanée débute 4 à 5 jours après les premiers symptômes et dure environ une semaine : il s'agit de petites taches très rouges qui apparaissent d'abord au niveau du visage (oreilles, front, joues) puis s'étendent progressivement de haut en bas sur tout le corps.

La maladie se guérit en quelques jours mais peut cependant conduire à des complications pulmonaires ou neurologiques.

Que faire en cas de symptômes ?

Dès l'apparition des premiers symptômes, il est indispensable de prendre des mesures d'isolement (retirer son enfant de l'école, etc.) et de consulter son médecin en lui précisant les symptômes présentés afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute contamination en salle d'attente.

Dans tous les cas, il est recommandé de respecter les gestes barrières : port du masque, lavage des mains, aération régulière des pièces.

Si le diagnostic de rougeole est confirmé par le médecin traitant, il est indispensable de prévenir le directeur d'école ou le chef d'établissement.

Votre enfant devra respecter les mesures d'éviction pendant toute la période de contagiosité à savoir dès les premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après l'éruption. La période d'éviction respectée, aucun certificat médical ne sera requis pour réintégrer l'établissement scolaire.

- **La vaccination reste la meilleure des protections**

Tous les enfants et adultes jeunes doivent être vaccinés contre la rougeole. C'est une vaccination très efficace qui protège de la maladie dans près de 100% des cas après 2 doses de vaccin. La généralisation de la vaccination contre la rougeole a pour objectif l'élimination de la maladie : celle-ci est possible si 95% des enfants se font vacciner avec 2 doses.

La vaccination contre la rougeole est obligatoire pour tous les enfants nés depuis le 1er janvier 2018. La première dose est administrée à 12 mois et la seconde entre 16 et 18 mois. Si la première injection a été réalisée avant les 12 mois de l'enfant, une 3^e dose de vaccin est recommandée.

En cas de doute sur le statut vaccinal de votre enfant, vous pouvez contacter le médecin ou l'infirmier de l'éducation nationale afin de vérifier celui-ci.

Pour plus d'information

Ministère chargé de la santé : [Information rougeole - Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées](#)

Vaccination Info Service : [Rougeole | Vaccination Info Service](#)